

12/04/2016



# TOUS CORPS



## Le SNAPATSI signe le protocole



Le lundi 11 avril 2016, le SNAPATSI a signé le protocole pour la valorisation des carrières, des compétences et des métiers de la police nationale avec le Ministre de l'Intérieur.

En sa qualité signataire, le SNAPATSI a été reçu le mardi 12 avril, par le Président de la République.



*Pour rappel, le 25 janvier dernier, l'administration ne formulait aucune proposition pour les personnels administratifs et techniques et quasi aucune pour les personnels scientifiques.*

C'est dans le cadre d'un dialogue social moderne et constructif que le SNAPATSI a fait acter dans ce protocole des mesures valorisantes et des problématiques essentielles pour la juste reconnaissance des métiers du soutien opérationnel.

Toutes les mesures du protocole seront concertées avec uniquement les organisations syndicales signataires jusqu'en 2022.

Seul le SNAPATSI est signataire pour les personnels Administratifs et Techniques (l'UNSA-ATS l'est au titre des psychologues).

Pour les personnels scientifiques, le SNAPATSI et le SNPPS sont signataires.

*Comme l'a indiqué le Président de la République, « les absents ont eu tort », le SNIPAT FO en refusant de signer, s'exclut de toutes discussions futures.*

#### BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

## Le SNAPATSI, votre avenir !